

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

#### **14,296 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

#### **14,297 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

20.1 PARC-ÉCOLE;  
20.2 CAMION INCENDIE  
20.3 TECQ.

#### **14-222    RÉSOLUTION NO 14-222 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

#### **14,298 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 NOVEMBRE 2014**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 13 novembre 2014.

**14-223 RÉSOLUTION NO 14-223  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION SPÉCIALE DU 13 NOVEMBRE 2014**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 novembre 2014 tel que présenté.

**14,299 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**14,300 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Maison des jeunes.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls.

**14,301 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme et du Service des loisirs ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration est remis séance tenante.

**14,302 COMPTES DU MOIS**

**14-224 RÉSOLUTION NO 14-224  
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (188 655,52 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

**14,303 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

## **14,304 RESSOURCES HUMAINES**

### **14,304.1 OFFRE D'EMPLOI POUR LA PATINOIRE**

**14-225 RÉSOLUTION 14-225  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
OUVERTURE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ  
À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE  
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville installe à nouveau cette année la patinoire au parc municipal;
- 2 Il y a lieu d'engager un préposé pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OUVERTURE DE POSTE.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à ouvrir un poste de préposé à l'entretien et à la surveillance de la patinoire pour le Service des travaux publics.

### **14,304.2 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2015**

**14-226 RÉSOLUTION NO 14-226  
AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS  
POUR L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière et aux étudiants une augmentation salariale de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** pour l'exercice 2015. Cette augmentation ne touche pas les pompiers et les premiers répondants.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**14,305 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**14-227 RÉSOLUTION NO 14-227  
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR  
LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur Christian Côté assure la fonction de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**14,306 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**14-228 RÉSOLUTION NO 14-228  
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE  
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE  
LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**14,307 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Adoption du budget pour l'année 2015**

**14-229 RÉSOLUTION NO 14-229  
SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS  
ADOPTION DU BUDGET 2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans l'Entente intermunicipale entre la MRC d'Asbestos et les municipalités participantes pour la gestion du site d'enfouissement régional, il est prévu que le budget soit présenté à chacune de ces municipalités;
- 2 Les prévisions budgétaires totales de l'an 2015 pour la gestion du lieu d'enfouissement s'élèvent au montant de **quinze mille sept cent cinquante dollars (15 750 \$)**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **BUDGET 2015.** La Ville de Kingsey Falls approuve les prévisions budgétaires de l'an 2015 pour le Site d'enfouissement régional d'Asbestos géré par la MRC des

Sources au montant de **QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (15 750,00 \$)**.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC des Sources.

**14,308 CPTAQ – Demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture par le ministère des Transports du Québec**

**14-230 RÉSOLUTION NO 14-230  
CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE  
D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN  
AUTRE QUE L'AGRICULTURE  
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans un contexte d'amélioration du réseau (sécurité routière), des travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la Route 116 sont prévus;
- 2 Les superficies demandées, qui concernent des acquisitions en zone agricole, sont requises afin d'ajuster les emprises aux nouvelles dimensions de l'intersection réaménagée;
- 3 Les superficies touchées sont principalement des abords de route et que les normes du ministère sur la remise en état de lieux seront appliquées;
- 4 Le ministère des Transports du Québec désire aliéner une partie du lot 259-Ptie, cadastre officiel du Canton de Warwick, circonscription foncière de d'ARTHABASKA, d'une superficie de 330 mètres carrés, appartenant à Ferme Berlu Inc.;
- 5 Le ministère des Transports du Québec désire utiliser à une fin autre que l'agriculture deux parties d'un ancien chemin non cadastré de la Ville de Kingsey Falls d'une superficie totale de 263 mètres carrés;
- 6 Le ministère des Transports du Québec désire utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie d'un terrain excédentaire (hors emprise routière), sans usage précis, soit une partie du lot 259-Ptie et du lot 98-Ptie, cadastre officiel du Canton de Warwick, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale de 29 mètres carrés, appartenant au Gouvernement du Québec;
- 7 Les superficies en aliénation et en utilisation à une fin autre que l'agriculture demandées par le ministère des Transports du Québec sont celles requises afin de procéder au réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la Route 116;
- 8 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation

agricole des lots avoisinants n'empêche en rien le processus de l'agriculture;

- 9 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 10 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 11 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;
- 12 Il n'y a d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 13 Ce projet préserve la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- 14 Le projet n'a pas d'effet sur le développement économique de la région;
- 15 La demande du ministère des Transports du Québec est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande du ministère des Transports du Québec relativement à l'aliénation et à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la Route 116.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la CPTAQ et au ministère des Transports du Québec.

**14,309 COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS –  
Versement d'une subvention pour la fête de Noël des  
enfants**

**14-231 RÉSOLUTION NO 14-231  
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÊTE  
DE NOËL DES ENFANTS ORGANISÉE PAR  
LE COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le taux de participation à la fête de Noël dépasse toute attente;
- 2 Plusieurs parents souhaitent le retour de l'événement pour 2014;

- 3 Le Comité de promotion est disposé à organiser l'événement;
- 4 Cette contribution financière est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser, au Comité de promotion de Kingsey Falls, pour la fête de Noël des enfants, une contribution financière maximale de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier du Comité de promotion de Kingsey Falls.

**14,310 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF AUX FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES**

**14-232 RÉSOLUTION NO 14-232**  
**Remplace R 11-61 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET D'ASSOCIATIONS AUX FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a adopté une Politique de location des salles municipales et des terrains d'activités sportives;
- 2 Le conseil municipal désire permettre aux organismes à but non lucratif et aux associations de Kingsey Falls d'avoir accès aux salles municipales et aux terrains d'activités sportives sans frais de location;
- 3 Aux termes de la résolution no 11-61, le conseil municipal avait déterminé quels organismes et associations peuvent bénéficier de ce privilège;
- 4 Il y a lieu de réviser la liste des ces organismes et associations qui peuvent bénéficier de ce privilège;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 11-61.

- 2- **RECONNAISSANCE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls reconnaît les associations et les organismes à but non lucratif suivants aux fins de la gratuité des salles municipales et des terrains d'activités sportives :

Activités sportives Cascades;  
AFÉAS;  
Association de hockey mineur de Kingsey Falls;  
Association de soccer de Kingsey Falls;  
Association des pompiers de Kingsey Falls;  
Cadets de l'air, Escadron 834;  
Club de pétanque de Kingsey Falls;  
Comité de promotion de Kingsey Falls (fête de Noël des enfants);  
Comité famille;  
Corporation des loisirs de Kingsey Falls;  
Domaine des Deux Côtes;  
École Cascatelle;  
Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys;  
FADOQ, club de Kingsey Falls;  
Héma Québec;  
Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.;  
Parents-Secours;  
KASQUAD (club cœur du Québec);  
Retraités de Cascades;  
Scouts.

- 2- **CONDITIONS.** L'organisme sans but lucratif ou l'association demeure responsable de tous les bris pouvant survenir lors de la location de salles. S'il y a abus de l'un ou l'autre de ces organismes, le droit à la gratuité des salles ainsi qu'aux avantages accessoires lui sera retiré.

**14.311 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-05 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls**

**14-233 RÉSOLUTION NO 14-233  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-05  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR  
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES  
ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 14-05 *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls* tel que présenté par la greffière. Ce règlement remplace le règlement no 14-02.



**14,312 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VTT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – Avis de présentation**

**PROJET DE RÈGLEMENT  
RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION  
DES VTT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX  
AVIS DE PRÉSENTATION**

Avis de présentation est donné par **Alain DUCHARME** qu'un règlement concernant la circulation des VTT sur les chemins municipaux sera présenté à une session ultérieure.

**14,313 PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS – Appui à la demande au gouvernement de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte**

**14-234 RÉSOLUTION NO 14-234  
SOS PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS/  
ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;
- 2 L'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francis et sa pérennité;
- 3 L'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francis;
- 4 L'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 « État de la pratique du vélo au Québec » par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur **le Parc linéaire des Bois-Francis** et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration, de divertissement et autres;
- 5 Depuis 2008, le Parc linéaire des Bois-Francis, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec;
- 6 Le parc linéaire des Bois-Francis, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que

cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

#### **14,314 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et greffière dépose la liste des taxes municipales et mutations immobilières à recevoir au 1<sup>er</sup> décembre 2014 totalisant 79 066,21 \$.

#### **14,315 AFFAIRES NOUVELLES**

##### **14,315.1 PARC-ÉCOLE**

#### **14-235 RÉSOLUTION NO 14-235 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DU PARC-ÉCOLE MONTANT SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-159, la ville a accepté de participer financièrement au projet du parc-école pour un montant de 20 000 \$ pour l'achat d'équipements et un montant de 50 000 \$ pour le coût d'installation;
- 2 Le coût final de l'installation dépasse de 2 813 \$ le montant prévu;
- 3 Il y a lieu que la ville paie ce montant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une contribution financière additionnelle de **DEUX MILLE HUIT CENT TREIZE DOLLARS (2 813,00 \$)** pour le coût d'installation de l'équipement du parc école de l'école Cascatelle.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission scolaire des Bois-Francis

##### **14,315.2 CAMION INCENDIE**

#### **14-236 RÉSOLUTION 14-236 VENTE DU CAMION AUTOPOMPE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion autopompe no 201 du Service de sécurité incendie est hors d'usage et que les coûts de réparation sont trop élevés;
- 2 Aux termes de la résolution no 14-219, la ville a autorisé l'achat d'un nouveau camion pour le remplacer;
- 3 Il y a lieu que la ville se départisse de ce bien;
- 4 Monsieur Rémi Forcier a déposé une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à vendre à monsieur Rémi Forcier le camion autopompe GMC 1982, numéro d'identification 1GDL7D1G9CV585014 au prix de **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** plus les taxes applicables, comptant.
- 2- **EXCLUSION.** La ville récupérera la radio qui se trouve dans le camion.
- 3- **GARANTIE.** La ville ne donne aucune garantie. L'acheteur a examiné les biens et en assume tous les risques.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière adjointe, Mme Annie Lemieux, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la vente et au transfert de ce véhicule.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Rémi Forcier.

#### **14,315.3 TECQ**

La directrice générale explique les modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

#### **14,316 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

